

Un comité technique ministériel s'est tenu le 12 juillet à Balard. Ce CTM présidé par le SGA Bodin avait un ordre du jour plutôt « light » mais nous avons tout de même pu aborder des sujets importants pour les personnels civils comme l'égalité professionnelle au travers du bilan social.



UN COMITÉ TRÈS TECHNIQUE À DÉFAUT DE MINISTRE

CTM

Dans sa déclaration liminaire, La *CFDT-CFTC* a dénoncé les annonces du gouvernement faites lors du rendez-vous salarial du 18 juin dernier qui sont loin d'être à la hauteur des attentes des agents.

La *CFDT-CFTC* est aussi intervenue sur la « transformation » de la DGA : les effectifs ne sont ni suffisants ni en adéquation avec les ambitions gouvernementales pour s'inscrire dans la démarche plus globale de modernisation du ministère des armées. Construire la DGA de demain est une ambition collective et la réussite de cette réforme sera la réussite de tous.

Concernant le MCO aéronautique, le SIAé, principal employeur de personnels civils à l'armée de l'air, est toujours dans l'attente des arbitrages de la ministre. M. Bodin nous a indiqué que Mme Legrand-Larroche n'avait à ce jour pas rendu son rapport.

Concernant la restructuration de la SIM-MAD, la *CFDT-CFTC* sera très attentive à ce que les reclassements des agents s'effectuent dans le respect de la réglementation et sans préjudice pour eux.

La *CFDT-CFTC* a aussi alerté le SGA sur le contexte social qui s'est fortement dégradé dans plusieurs directions dépendant de notre ministère :

Au sein du Service de Santé des Armées où le dialogue social est assimilé à une perte de temps et où, pour pallier les sous effectifs chroniques, la mise en place de nouveaux cycles de travail dérogatoires

- en 12 heures risque de devenir la norme.
- A l'IGESA où les chiffres sur le turnover et l'absentéisme, à tous les niveaux et dans presque toutes les directions, ont augmenté de manière exponentielle et ne semblent pas émouvoir ni la direction générale ni la direction des ressources humaines de l'institution.
- Au CMG de Rennes où le dernier CT traitant de la formation a été annulé la veille de la plénière pour cause de plans de formations des Bases de Défense (BDD) réalisés en dépit du bon sens et sans d'établissement réunion pour certains. Les employeurs ont donc mis à contribution les Comptes Personnels Formation (CPF) des agents pour des formations relevant des autres plans. Ce sont donc 1479 demandes d'utilisation du CPF qui devaient être traitées lors de ce CT: Ridicule!

Points à l'ordre du jour de ce CTM:

MINARM

AGENCE DE L'INNOVATION DE LA DÉFENSE (AID)

Cette agence a vocation à couvrir l'ensemble des champs relatifs à l'innovation au sein du ministère et des relations avec ses partenaires dans le domaine de l'innovation. Ce service à compétence nationale rattaché



DÉFENSES'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

à la DGA devrait compter à terme 100 personnels provenant majoritairement de services de la DGA.

Sujet lié à l'organisation du MINARM sur décision de la ministre, la *CFDT-CFTC* s'est abstenue sur ce texte.

DGA

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET CRÉATION DU SERVICE DES SYS-TÈMES NUMÉRIQUES DE L'ARMEMENT

Le projet d'arrêté proposé lors de ce CTM traite de la réorganisation de la fonction informatique de la DGA.

Le nouveau service des systèmes numériques de l'armement (S2NA) devra mutualiser les ressources informatiques soutenant les missions de la DGA pour permettre à cette dernière de disposer d'une offre de service numérique métier adaptée et évolutive.

Pour la *CFDT-CFTC*, cette énième réforme de l'informatique de la DGA ne nous convainc pas. Localement les agents sont inquiets: Comment faire plus à moyens constant tout en assurant la continuité de service? Les gains attendus ne sont pas clairement affichés ni compris par les agents. Dans ce contexte et sans plus de précisions, la *CFDT-CFTC* a pris ses responsabilités et voté contre ce texte (seule OS à voter contre)

PARAMÉDICAUX

DÉCRET DE PASSAGE EN CATÉGORIE A DU CORPS DES PERSONNELS CIVILS DE RÉÉDUCATION ET MÉDI-CO-TECHNIQUES (PCRMT) DU MINISTÈRE DE LA DÉ-FENSE ET DÉCRET DE MISE EN ŒUVRE DE LA ME-SURE DITE DU « TRANSFERT PRIMES/POINTS »

Ces textes concernant les paramédicaux ne peuvent qu'obtenir notre avis favorable puisqu'ils permettent, enfin, à certains de ces personnels d'accéder à la catégorie A. C'est une de nos revendications. Nous nous en réjouissons, néanmoins, ce n'est qu'une étape car cet accès ne s'effectue qu'en pied de grille et ne déroule pas très haut en indice. Pour la *CFDT-CFTC*, l'ensemble des corps de la catégorie A doit évoluer à terme dans une grille A type.

La CFDT-CFTC a voté pour ce texte.

SSA

MISE À DISPOSITION (MAD) DES PERSONNELS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES ET À L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES ;

L'ordonnance n° 2018-20 du 17 janvier 2018 prévoit une situation de mise à disposition spécifique pour les militaires et les agents civils du ministère des armées et cette disposition nécessite l'adoption d'un décret d'application afin de préciser les modalités de mise en œuvre.

Ce texte rajouté à la va vite à l'ordre du jour du CTM ne nous a pas convaincu. En effet, un agent qui demande à mettre fin à sa MAD avant 18 mois d'affectation sera placé en disponibilité ou en congé sans rémunération jusqu'à ce qu'intervienne son réemploi. Inacceptable !!!!

Devant le refus unanime des OS, la DRH-MD a proposé de revoir cette clause et de réduire à 4 mois ce délai.

Cette proposition doit toutefois être validée par le guichet unique car ce texte impacte le ministère des armées, le ministère des solidarités et de la santé ainsi que le ministère de l'action et des comptes publics.

La **CFDT-CFTC** s'est abstenue sur ce texte, toutes les garanties en faveur des agents n'étant pas assurées.



S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

OUVRIER DE L ETAT

CARTOGRAPHIE DES CAPSO ;

L'arrêté présenté lors de ce CTM détaille la liste des commissions d'avancement des perouvrier (CAPSO) sonnels statut instituées au sein du ministère des armées et précise, pour chacune d'elles, les parts respectives de femmes d'hommes.

Il précise l'arrêté du 25 avril 2018 qui fixe la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées.

Pour la CFDT-CFTC, bien que ce texte permette de définir le périmètre des CAPSO, plusieurs de nos propositions n'ont pas été retenues lors des concertations.

Par conséquent, la CFDT-CFTC s'est abstenue sur ce texte.

ELECTIONS DU 6 DECEMBRE

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'EXPÉRIMENTA-TION DU VOTE ÉLECTRONIQUE

l'arrêté fixant les modalités d'expérimentation du vote électronique au sein de notre remet pas en cause le travail mené par la remis et commenté. DRH-MD pour s'assurer du bon déroulement La CFDT-CFTC a salué l'effort dans la prise en prochaines élections.

cette expérimentation imposée par le trop lentement. ministère, la CFDT-CFTC s'est abstenue.

COMMUNICATION SUR LA REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ POUR L'EXERCICE DE FONCTIONS **SUR L'ILE DU LEVANT ;**

Revendication CFDT de longue date, l'indemnité compensant les difficultés liées à une affectation insulaire ou aux déplacements

réguliers vers l'Ile du Levant a été revalorisée.

L'indemnité de jour passe de 16.18 € à 18 € comme le demandait la CFDT.

Par contre le guichet unique a émis un avis défavorable au montant de 60 € que nous demandions Pour l'indemnité de nuit (actuellement 40,43 €) qui passe à seulement 45€.

Même si cette revalorisation attendue est une bonne nouvelle, la CFDT-CFTC regrette que Bercy ait une nouvelle fois, rogné sur le montant de l'indemnité de nuit.

COMMUNICATION SUR LE RECRUTEMENT ET L'EMPLOI DES VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU MINISTÈRE **DESARMÉES**;

La **CFDT-CFTC** se félicite de cette publication qui permettra de cadrer le recrutement de vacataires d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement supérieur du MINARM.

Dernier texte soumis au vote de ce CTM, COMMUNICATION SUR LE BILAN SOCIAL 2017 **BILAN APPRENTISSAGE ET RECRUTEMENT DES APPRENTIS**;

ministère à été présenté. La CFDT-CFTC ne Le bilan social de l'année 2017 nous a été

et de la confidentialité de ce vote, compte de la « féminisation » du personnel Cependant, nous ne sommes pas favorables au MINARM. Mais force est de constater que à l'extension du vote électronique lors de les postes à très haute responsabilité ne laissent pas encore toute la place attendue Le texte ne concernant que les modalités de aux femmes. Cet équilibrage n'évolue que

> La communication du bilan sur l'apprentissage répond aux attentes de la CFDT-CFTC. Nous la demandions depuis plusieurs CTM.

> Contrats signés : 394 en 2015, 985 en 2016 et 1 309 en 2017.

> Recrutements à l'issue des contrats : 66 en 2017 dont 30 PCO.

> La CFDT-CFTC salue l'investissement à tous



AGIR POUR TOUS

nombre significatif d'apprentis. regrettons cependant que seuls 66 apprentis d'un « outil » qui a toute son utilité mais qui aient pu être embauchés en 2017

Espérons qu'en 2018, ce chiffre soit revu à la hausse. Nous serons attentifs aux dérives La CFDT-CFTC a appelé l'attention du SGA sur de contractuels issus de l'apprentissage alors sibles.

Nous avons demandé une communication sur les taux de réussite aux diplômes préparés par les apprentis de notre ministère.

QUESTIONS DIVERSES.

revues de poste et de compétences (RPC) des MINARM. catégorie A administratifs sera faite aux organisations syndicales par la DRHARM. Ce sera

les niveaux du ministère pour accueillir un l'occasion pour la CFDT de faire des Nous propositions constructives d'amélioration reste encore perfectible.

possibles de recrutements de vacataires ou les évolutions de la politique de soutien interarmées proposée par le SCA et mise en que les recrutements statutaires sont pos- œuvre à compter du 01 janvier 2018 pour la restauration. Au-delà d'une simplification administrative, ces évolutions s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la condition du personnel et d'équité de traitement entre les agents du ministère. Pour la CFDT-**CFTC**, des moyens doivent être mis en place A la demande de la CFDT, la présentation pour que le prix moyen objectif d'un plateau d'un « retex » des 3 dernières sessions de soit de 3,10€ pour tous les agents du



Ce CTM estival, sans Madame la Ministre, nous a permis d'échanger sur des dossiers qui impactent les agents de notre ministère. Nous attendons maintenant les arbitrages budgétaires d'automne pour le PLF 2019 avec méfiance notamment sur les mesures collectives, indemnitaires et statutaires.

La calculette de Bercy a des piles neuves!

Le prochain CTM devrait se tenir avant le 15 octobre 2018.

